

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION DE POSTE PERMANENT ET D'EMPLOIS
REPOUNDANT A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal :

I Création d'un poste permanent

- 1 Chef de projet SWAC (près la Direction de l'Eau)

La Ville de Saint Denis mise fortement sur le projet SWAC (Sea Wather Air Conditionned) pour la production et la distribution d'eau froide sur les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie, sous l'égide du SIDE0 (Syndicat intercommunal d'exploitation d'eau océanique).

* Missions et activités principales

Au sein de la Direction de l'eau, le Chef de projet SWAC assurera le pilotage et le suivi du contrat de délégation de service public pour la production et la distribution d'eau froide sur les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie, et la mission d'assistance technique pour la mise en œuvre des travaux.

Activités principales

- Suivi des travaux du SWAC en relation avec le concessionnaire, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage du SIDE0.
- Coordination des interventions sur le domaine public sur le tracé des travaux du SWAC (réseaux divers...) en lien avec les responsables de la collectivité chargés de la gestion du domaine public et de la circulation.
- Relations, communications avec les riverains du projet (réunions publiques, informations ...) en lien avec la direction de la collectivité chargée de la communication.
- Reporting auprès des instances décisionnelles et élaboration des documents réglementaires (rapports au Conseil Syndical, analyse du rapport annuel du concessionnaire ...).
- Relations avec les partenaires institutionnels (Etat, Collectivités ...) et avec les partenaires socio-économiques.
- Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier.

Rapport n° 14/3-43

Compétences et qualités requises

- Formation technique Bac + 4/5, école d'ingénieur ou universitaire, spécialisée en travaux publics, génie civil ou équivalent.
- Expérience réussie de 5 ans minimum dans un poste similaire en collectivité, SEM (société d'économie mixte) ou secteur privé (pilotage de projets d'envergure).
- Bonnes connaissances de l'environnement local, des réseaux des partenaires institutionnels
- Connaissance du fonctionnement d'une collectivité territoriale.
- Maîtrise du montage et des financements des DSP et des marchés publics.
- Connaissances dans les domaines des réseaux structurants.
- Capacité à négocier, à argumenter et à convaincre, aisance dans l'expression orale.
- Capacité d'analyse, d'anticipation ; esprit de synthèse.
- Apprécier le travail de terrain.
- Qualités rédactionnelles.
- Maîtrise des outils informatique et de bureautique.
- Rigueur, réactivité, autonomie.
- Aptitude au travail en équipe et en transversalité.
- Titulaire du permis de conduire.

Temps de travail

- Temps complet : 35 heures par semaine.

Le poste basé à Saint-Denis (Hôtel de Ville) sera financé en totalité par le SIDE0.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (Filière technique, catégorie A, grades des ingénieurs, ingénieurs principaux, ingénieurs en chef de classe normale). Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Rapport n° 14/3-43

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 462,23 et 5 524,15 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des ingénieurs territoriaux, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

II Création d'emplois **répondant à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Pour faire face à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire d'activité, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale. Dans ce cas, le contrat est établi pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal, emplois définis en annexe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14343-1-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION DE POSTE PERMANENT ET D'EMPLOIS
REPOUNDANT A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/3-43 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission (abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la création du poste permanent suivant :

- 1 Chef de Projet SWAC (près la Direction de l'Eau).

ARTICLE 2

Approuve la création des emplois répondant à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire de l'activité figurant à l'annexe jointe conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

**CREATION D'EMPLOIS REpondant A UN BESOIN EN PERSONNEL
LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE (Ecole municipale de musique et d'art dramatique)	5	ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (PIANO, GUITARE, CHANT, SOLFEGE ...)	CANDIDATS TITULAIRES DU DIPLOME D'ETAT OU DU CERTIFICAT D'APTITUDE DANS LA DISCIPLINE CONCERNEE	NIVEAU DE REMUNERATION ENTRE 20 ET 30 € BRUTS DE L'HEURE EN FONCTION DU TITRE OU DU DIPLOME OBTENU
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE (Instituit municipal des langues)	5	ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES A L'INSTITUT MUNICIPAL DES LANGUES (HINDI, MANDARIN, TAMOUL...)	* CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLOME D'ETAT D'ENSEIGNEMENT DE LANGUES ETRANGERES OU/ET POSSEDANT UN BON NIVEAU EN LANGUE ETRANGERE * CONNAISSANCE CULTURELLE DU PAYS DE LA LANGUE ET EXPERIENCE EN ANIMATION AUPRES DES ENFANTS APPRECIEES	VACATION HORAIRE MAXIMUM DE 48,73 € BRUTS

**CREATION D'EMPLOIS REpondant A UN BESOIN EN PERSONNEL
LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DES SPORTS	40	VACATAIRES SPORTIFS (INTERVENTIONS AUPRES DES ECOLIERS ET DES CLUBS SPORTIFS)	BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF (AU MINIMUM)	VACATION HORAIRE ENTRE 14,90 ET 22,26 € BRUTS EN FONCTION DU DIPLOME DETENU PAR LE CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	TOUS SERVICES	3	FONCTIONS DIVERSES DE CATEGORIE A	NIVEAU V (MINIMUM) OU EQUIVALENT	ENTRE 2 462,23 € et 4 642,27 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	TOUS SERVICES	5	FONCTIONS DIVERSES DE CATEGORIE B	NIVEAU VI (MINIMUM) OU EQUIVALENT	ENTRE 2 264,69 € et 3 428,79 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	TOUS SERVICES	50	FONCTIONS DIVERSES DE CATEGORIE C	NIVEAU III (MINIMUM) OU EQUIVALENT	ENTRE 1 445,42 € et 1 815,08 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE